

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 MARS 2013

Délibération n° D-2013-70

Convention de mise à disposition de personnel informatique de
la Ville de Niort auprès du CCAS

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/03/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 25/03/2013

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Christophe POIRIER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Gérard ZABATTA, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Julie BIRET, ayant donné pouvoir à Monsieur Frank MICHEL, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume JUIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Anne LABBE.

Direction Ressources Humaines

**Convention de mise à disposition de personnel
informatique de la Ville de Niort auprès du CCAS**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication de la Ville de Niort assure depuis de nombreuses années des prestations pour le CCAS qui ne possède pas son propre service informatique. Aujourd'hui, cette organisation se révèle insuffisante dans la mesure où le CCAS ne dispose pas, au sein de la DSIT, d'un interlocuteur privilégié susceptible de répondre rapidement à ses sollicitations, tant en ce qui concerne la mise en œuvre que le suivi et le développement de progiciels de gestion.

C'est pourquoi, il apparaît opportun d'affecter à cet établissement public, un chef de projet informatique de la Ville de Niort qui lui sera dédié à raison de 50% de son temps de travail. Conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi du 26 janvier 1984 et au décret 2008-5980 du 18 juin 2008, cette affectation prendra la forme d'une mise à disposition.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à la mise à disposition d'un agent de la Ville de Niort auprès du CCAS, à compter du 16 mai 2013, pour une durée d'un an ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON